



Prelevement 11 mois apres sortie d' une location!

Par **GUILLET**, le **04/02/2009** à **15:40**

Bonjour,

J' ai quitté mon précédent appartement le 31/01/2008. L'état des lieu à été effectué ma caution rendue avec une légère amputation. J 'ai pris cela pour un solde de tout compte, et voila que 10 mois plus tard je me vois prélevé de 250€ pour changement d' une porte vitrée (notée légèrement dégradée sur la sortie de l' état des lieux).

Y à t' il un délai légal pour ce genre de prélèvement. Merci par avance